

**Le Comité de la Charte agréé deux nouvelles organisations :  
France Nature Environnement et la Fondation Hôpital Saint Joseph**

Le Comité de la Charte du don en confiance a délivré le 5 juillet 2012 son agrément à deux nouvelles organisations : France Nature Environnement et la Fondation Hôpital Saint Joseph. Toutes les organisations agréées s'engagent à respecter la Charte de déontologie du Comité et à se soumettre à ses contrôles.

**Pour consulter la liste des 78 organisations qui sont agréées :**

<http://www.comitecharte.org/liste-complete-des-organisations-agreees>

**France Nature Environnement**

Des sommets des Alpes aux mangroves de Guyane, la fédération France Nature Environnement (association sans but lucratif, relevant de la loi de 1901) rassemble 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement, 850 000 personnes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Depuis 1968, France Nature Environnement s'oppose sans relâche aux projets qui dégradent la nature, portent atteinte à notre santé, défigurent nos paysages. Mouvement citoyen, France Nature Environnement :

- aide chacun à détenir les clés du débat environnemental,
- propose des solutions concrètes pour sortir des crises écologique et économique,
- défend un droit de l'environnement ambitieux,
- soutient les associations environnementales qui agissent partout en France.

[www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)

**Fondation Hôpital Saint Joseph**

La Fondation Hôpital Saint Joseph est à l'origine de la naissance de l'Hôpital Saint Joseph de Marseille. Son histoire est donc intimement liée à celle de la vie de l'établissement.

La Fondation est un outil performant au service de l'Hôpital Saint Joseph pour faciliter le financement de son développement et coordonner l'activité de recherche de mécènes, de donateurs et de légataires.

Elle développe ou soutient des œuvres diverses à caractère médical, médico-social ou social.

Elle contribue également au financement de la recherche médicale à l'Hôpital.

La Fondation est propriétaire du patrimoine immobilier qu'utilise l'Hôpital.

La Fondation et l'Hôpital Saint Joseph sont présidés par Monsieur Antoine Dubout (aujourd'hui également Président de la FEHAP) et dirigés par Monsieur Bernard Monier.

[www.hopital-saint-joseph.fr/fondation](http://www.hopital-saint-joseph.fr/fondation)

**Le rôle du Comité de la Charte**

Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 20 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de

déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations agréées ainsi que la liste de celles-ci : [www.comitecharte.org](http://www.comitecharte.org).

**Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :**



**Service de Presse :** Pour toute information complémentaire

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi // au Comité : 01 53 36 35 02/03 // portable : 06 22 78 71 38 // à l'agence : MP & C 01 71 52 10 30 - 01 71 52 10 31 (ligne directe) – [www.mp-c.eu](http://www.mp-c.eu) – [agencerp@orange.fr](mailto:agencerp@orange.fr)